

## ÉDITO

### Former à nos métiers ; la poursuite d'un credo

Jusqu'il y a une cinquantaine d'années, les équipes des maisons de retraite n'étaient pour la plupart composées que d'un infirmier et d'un personnel d'accompagnement très restreint et quasiment pas formé. Malheureusement, de cette période aujourd'hui révolue, il reste dans la mémoire collective l'idée que les EMS seraient un peu les *laissés-pour-compte* de la formation.

Depuis l'avènement de l'AVS, puis de la LPP dans les années 80, les personnes âgées ont heureusement les moyens de rester plus longtemps à domicile. La clientèle des EMS est donc toujours plus âgée, demande davantage de soins et d'encadrement, et surtout doit pouvoir compter sur l'action avisée de professionnels rompus aux difficultés croissantes de nos divers métiers.

Vous verrez, au travers de ce numéro d'Éclair-Ages, à quel point nous en sommes conscients et comment nous agissons à cet égard. Dans nos établissements, il y a toujours plus de personnel qualifié, comme l'illustre le reportage à l'EMS Joli-Bois. Les collaboratrices et collaborateurs des EMS continuent également de se former tout au long de leur carrière, notamment au Centre de formation de l'AVDEMS. De même, depuis 2004 et la réforme de la législation fédérale, les EMS forment toujours davantage d'apprentis (CFC) qui viendront, ces prochaines années, dans tous les domaines, des soins à la cuisine en passant par l'administration et l'animation, doter nos établissements en forces vives, armées du bagage, adéquat et nécessaire, de connaissances spécifiques et d'expérience pratique.

C'est donc fidèle à sa ligne originelle, puisque constituée en 1959 notamment pour organiser la formation professionnelle, que l'AVDEMS, poursuit ce but important avec enthousiasme et détermination.

**Pierre Rochat**  
Président  
de l'AVDEMS



## DOSSIER

### EMS, entreprise formatrice

En introduisant les CFC dans le domaine de la santé et du social, la nouvelle Loi fédérale sur la formation professionnelle, entrée en vigueur en 2004, a impliqué des changements importants.

Concrètement, les EMS vont désormais former trois nouvelles catégories d'apprentis, qui constitueront la base des équipes de demain. L'Assistant en santé et soins communautaire (ASSC) a pour mission d'aider les résidents dans leurs activités quotidiennes, mais aussi de dispenser des actes médico-techniques dans des situations stables, sous la responsabilité d'une infirmière diplômée. L'Assistant socio-éducatif (ASE) encadre principalement les résidents lors des activités de loisirs et s'occupe de l'animation dans les EMS. Quant au Gestionnaire en intendance (GEI), il assure les prestations hôtelières fournies aux résidents, principalement la logistique, la lingerie, le nettoyage ou encore le service des repas. Les collaborateurs actuels des EMS pourront également obtenir ces nouveaux CFC en suivant une formation en cours d'emploi.

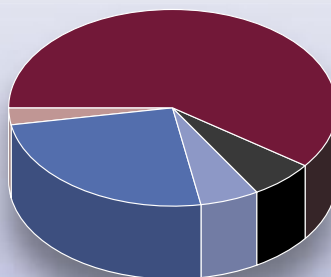
Parallèlement à cette réforme de la formation initiale, l'effort de formation continue sera également intensifié. En 2006, près de 700 personnes ont par exemple suivi la cinquantaine de formations proposées par le Centre de formation de l'AVDEMS (CFA), des formations s'adressant aussi bien au personnel de ménage, à la direction, aux soignants ou aux cuisiniers.

#### Quantitativement, la formation des soignants constitue le plus grand enjeu

En 2005, selon le Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS), plus de 6 personnes sur 10 travaillaient dans le secteur des soins dans les EMS vaudois. Cette situation illustre bien que la période des maisons de retraite, dont la principale mission était l'hébergement, est définitivement révolue. C'est donc aussi dans le domaine des soins que se trouvent les plus grands enjeux en matière de formation du personnel. A cet égard, le nouveau CFC d'Assistant en soins et santé communautaire (ASSC) est appelé à connaître un fort développement.

Personnel dans les EMS vaudois en 2005

■ Personnel soignant	60.25 %
■ Personnel médico-technique	6.39 %
■ Personnel administratif	5.76 %
■ Personnel hôtelier	24.90 %
■ Technique de maintenance	2.70 %



# Le personnel des EMS est



Cuisine

A Joli-Bois, la brigade de cuisine est composée d'un chef de cuisine, de deux cuisiniers avec CFC, d'une gestionnaire en économie familiale et d'un apprenti. Ici, l'apprenti Hadrien Keusen avec Virginie Gardin, cuisinière avec CFC.



Animation

L'équipe d'animation compte une animatrice responsable, et trois animatrices titulaires du certificat d'animatrice délivré par l'AVDEMS. Une autre collaboratrice effectue actuellement une formation pour obtenir le nouveau CFC d'Assistant socio-éducatif (ASE). Ici, Hélène Mermet, animatrice.



Socio-hôtelier

L'équipe du service hôtelier n'est encore composée qu'à 45 % de personnel qualifié. Toutefois, avec le nouveau CFC de Gestionnaire en intendance (GEI), ce ratio devrait prochainement s'inverser. Ici, l'apprenti GEI de 3<sup>e</sup> année Vladimir Hausammann.

**Les équipes des EMS sont toujours davantage composées de personnel qualifié. Avec l'arrivée de nouvelles professions avec CFC, cette tendance va encore s'accroître au cours des prochaines années. L'exemple de l'EMS Joli-Bois à Chamby.**

**T**oujours mieux dotés en personnel formé et toujours plus formateurs. Ainsi pourrait-on résumer la situation des EMS vaudois. A Chamby, en dessus de Montreux, l'EMS Joli-Bois ne dément pas ce constat avec un ratio de 60 % de personnel qualifié, et neuf personnes en formation, dont cinq dans les trois nouvelles filières avec CFC d'assistants en soins et santé communautaire (ASSC), de gestionnaire en intendance (GEI) et d'assistant socio-éducatif (ASE).

Dans cet établissement comptant 54 résidents et 88 collaborateurs (48,4 équivalents plein temps), la direction a fait de la formation un axe prioritaire. « Si nous ne sommes pas des entreprises formatrices pour les métiers des EMS, qui va le faire à notre place ? » s'interroge Bernadette Modoux, adjointe de direction.

Outre la formation initiale, la formation continue occupe une place toujours plus grande dans les EMS. Elle est aussi plus interdisciplinaire. Ainsi, à Joli-Bois, le responsable technique a obtenu le certificat d'agent de sécurité incendie dans les EMS et institutions spécialisées, mais il a aussi suivi un cours d'introduction aux soins palliatifs, ainsi qu'une formation « santé, hygiène et sécurité au travail ». Formé, sensibilisé, attentif aux remarques et comportements des résidents, le personnel non-soignant est également impliqué dans l'amélioration permanente de la prise en charge. L'ensemble du personnel participe d'ailleurs à des formations in-

ternes, comme par exemple sur les premiers secours, la pandémie grippale, la maladie d'Alzheimer, comment réagir en cas de chute d'un résident, ou encore en cas d'incendie.

Infirmière responsable de Joli-Bois, Beatrix Monney relève que depuis son arrivée, il y a 17 ans, le niveau de formation des soignants est en constante progression. « Parmi les 27 EPT de l'unité de soins, on a aujourd'hui 75 % de personnel formé, alors qu'à mes débuts, c'était plutôt le contraire. » Spectaculaire et positive, cette progression a aussi été rendue nécessaire par l'augmentation de l'âge moyen des résidents et la complexité des cas pris en charge. Médecin de l'EMS depuis 20 ans, le Dr Adrien Hardmeyer confirme qu'avec l'augmentation des cas relevant de la psychogériatrie, l'approche thérapeutique a changé et que c'est notamment dans ce domaine, que la formation devra encore continuer à se développer.

## Équipes de demain en EMS

**Cinq EMS participent à un projet pilote testant de nouveaux modèles d'organisation du travail.**

**P**endant trois années (2007-2009), cinq EMS testent de nouveaux modèles d'organisation de travail en intégrant le niveau de compétences des CFC d'assistant en soins et santé communautaire (ASSC), d'assistant socio-éducatif (ASE) et subsidiairement de gestionnaire en intendance (GEI).

Ce projet pilote est soutenu et financé par le Service de la santé publique dans le cadre de ses activités de promotion des professions de la santé. Il vise à repenser l'organisation des équipes en distinguant notamment les fonctions de direction, d'expertise, d'encadrement et d'assistance.

Ces cinq institutions ont été sélectionnées car jugées représentatives (lits, structures de prestations, tailles des équipes et métiers présents) du tissu

d'EMS vaudois. Il s'agit de la Fondation Beau-Site à Clarens (54 lits de gériatrie), de l'EMS La Clef des Champs au Mont-sur-Rolle (24 lits de psychogériatrie et 2 UAT), de l'EMS Les 4 Saisons à Gland (24 lits de gériatrie et 2 UAT), de l'EMS Le Marronnier à Lutry (30 lits de gériatrie et 4 UAT) et de l'EMS Sylvabelle à Yverdon (29 lits de psychiatrie). L'AVDEMS est impliquée comme plateforme de coordination et d'information au sein du réseau vaudois.

# toujours mieux formé



**Soins**

Sous la responsabilité d'une infirmière, l'unité des soins compte 75 % de personnel formé. Ici Itani Abdulsalem, titulaire du nouveau CFC d'Assistant en soins et santé communautaire (ASSC), en train d'effectuer une glycémie capillaire. Très récente, cette profession est appelée à connaître un important développement dans les équipes soignantes des EMS.



**Administration**

Grâce à la formation continue, l'équipe administrative de Joli-Bois est aussi formée aux spécificités du domaine médico-social, comme par exemple en matière de sécurité, hygiène, prévention, etc. Ici, Bernadette Modoux, adjointe de direction et Gianfranco Maturo, apprenti de commerce de 1<sup>ère</sup> année.



**Entretien**

Toujours plus interdisciplinaire, la formation continue permet aussi à l'équipe technique d'acquérir des compétences spécifiques à l'EMS et utiles aux résidents. Comme le reste du personnel, Julien Streit, électricien CFC, sera donc également formé cet automne à la pandémie grippale.

## « La formation continue est indispensable en EMS »

**La réforme de la formation professionnelle de base au niveau fédéral n'a rien enlevé à la nécessité de continuer à former le personnel des EMS. Le point avec Laurence Lambert, secrétaire générale adjointe et responsable de la formation à l'AVDEMS.**

**Les collaborateurs des EMS sont-ils mieux ou moins bien formés que par le passé ?**

Incontestablement mieux. Les formations de base



sont toujours meilleures et la formation continue est plus complète, pour tous les différents métiers des EMS, que ce soit au niveau du personnel, des cadres intermédiaires ou même des directeurs. Par ailleurs, le nombre de personnes sans formation ou à faible niveau de formation est en diminution.

**Quel rôle joue la formation continue des collaborateurs en EMS ?**

La formation continue reste irremplaçable. Notamment car elle permet de faire face à des préoccupations nouvelles. Par exemple, nous formons aujourd'hui le personnel des EMS à faire face à des situations de canicule et de pandémie grippale. L'augmentation du nombre de résidents très âgés relevant de la psychogériatrie fait que nous proposons des formations comme celle d'accompagnateur en psychiatrie de l'âge avancé. Il y a 10 ans, personne n'était réellement formé à cela.

**Se former suppose aussi des moyens financiers ?**

C'est vrai, car un collaborateur absent de l'EMS pour se former nécessite bien sûr d'être remplacé, donc gé-



Pas moins de huitante formations seront proposées au personnel des EMS en 2008.

nère un coût dans son établissement, même si c'est un coût d'investissement. Or, le coût de la formation du personnel n'est pas assez pris en compte dans la fixation des moyens financiers alloués aux EMS. C'est aujourd'hui sans doute le principal frein à un développement encore plus marqué de la formation.

# 14 500 signatures pour la pétition de l'AVDEMS

Le 19 juin, à peine plus d'un mois après le début de la récolte des signatures, l'AVDEMS a remis au président du Grand Conseil vaudois sa pétition «*Les blocages ça suffit! Construisons les lits d'EMS dont nos aînés ont besoin*», paraphée par 14 500 personnes.

La pétition demande premièrement plus de moyens pour résoudre la pénurie d'EMS que connaît le canton, en initiant la construction de nouveaux établissements ou l'agrandissement des existants. Depuis plusieurs années, le taux d'occupation moyen des EMS est de 98,5%. Cela signifie qu'une personne âgée ne trouve presque jamais une place en EMS au moment où elle en a besoin et encore plus rarement dans l'établissement de son choix.

Deuxièmement, la pétition désire que le canton prenne mieux en compte, dans le calcul des besoins en lits d'EMS, le vieillissement de la population et la nécessité d'offrir davantage de chambres individuelles aux résidents. Ce dernier point fait toujours l'objet d'une forte demande des aînés et de leurs familles, mais la pénurie actuelle empêche de pouvoir supprimer des chambres à deux ou trois lits.

Enfin, la pétition souhaite modifier le cadre constitutionnel pour que, de manière subsidiaire aux soins à domicile, soit garanti aux personnes âgées et handicapées, lorsqu'elles ne peuvent plus rester chez elles, le droit à bénéficier d'une place en EMS. Actuel-

lement, la Constitution vaudoise ne reconnaît même pas l'existence des EMS, de leurs 6000 collaborateurs et des quelque 6000 résidents hébergés.

Outre les EMS membres de l'AVDEMS, la Fédération des Hôpitaux Vaudois, l'association Alter Ego (Association suisse contre la maltraitance des personnes âgées), la Société vaudoise de pharmacie et ARCOS (réseau de soins lausannois) ont participé à la récolte de signatures.



La pétition a été remise le 19 juin au président du Grand Conseil vaudois, Jean-Marie Surer.



## Nouvelle édition du « Répertoire des EMS vaudois »

La nouvelle édition du « Répertoire des EMS vaudois » est sortie de presse. Edité par l'AVDEMS, il est principalement destiné à faciliter la sélection du lieu d'accueil le plus adapté pour les personnes en perte d'autonomie, notamment âgées.

Le répertoire dresse un bref portrait de chaque EMS, précise son secteur d'activités (gériatrique, psychogériatrique ou psychiatrique) et recense les principales prestations d'hébergement et d'animation proposées. Une carte permet d'identifier facilement les EMS présents dans une région donnée, parmi les 101 établissements membres de l'AVDEMS. Les différentes formes de séjour proposées (court séjour, long séjour, unités d'accueil temporaire et appartements protégés) sont aussi décryptées pour le lecteur, tout comme la manière dont sont calculées les prestations facturées.

Le « Répertoire des EMS vaudois » peut être gratuitement obtenu sur simple demande téléphonique auprès du secrétariat de l'AVDEMS, au 021 721 01 60 ou par e-mail à [info@avdems.ch](mailto:info@avdems.ch).

## IMPRESSUM

### éclairAges

Bulletin d'information périodique gratuit diffusé à 12 000 exemplaires

### Editeur

Association vaudoise d'établissements médico-sociaux (AVDEMS)  
Pré-de-la-Tour 7, case postale 607, 1009 Pully  
Tél. 021 721 01 60, fax 021 721 01 79, [www.avdems.ch](http://www.avdems.ch)

**Rédaction** Rochat & Partenaires Lausanne

**Photos** Rainer Sohlbank

**Graphisme** Dizaïn, Jean-Pascal Buri, Lausanne

**Impression** Imprimeries Réunies Lausanne SA, Renens